

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

caire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

adresses Mails utiles

clamation : contact@mupras.com
e en charge : pec@mupras.com
ésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.



Dr. FILALI ASMA
Ophtalmologiste
Rés. Medina, imm. 'J' 2ème Etage
Appt. N°8, Km 1029 - Sidi Maârouf
Tél: 0522 97 66 32 - Casablanca

MB

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/01/98	2		200,00	<p>Dr. FILALI Asma Ophthalmologiste</p> <p>Rés. Medina, Imm "J" 2^{me} Etage apt. N°8, Km 1029 - Sidi Maârouf 0522 97 66 32 - Casablanca</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
TIC SIDI MAAROUF Opticien Optométriste Hay Nahaj Bloc 1 N°4 Maarouf-Casablanca 522 58 19 18	23/01/2011					3000,00 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT



نظارات سيد ماروف

Optic Sidi Maârouf

Facture № 05732

Date : 25/01/21

Client : BELGHITI Mohamed

Mode de Réglement : espèce

Quantité	Désignation	P.U.	P. TOTAL
0.1	monture	600,00	600,00
0.2	des verres progressif organique Blanc	1200,00	1200,00
0.0	+ 0,75 (+ 0,50 a 16)	1200,00	1200,00
0.0	+ 1 (+ 1,50 a 3)	1200,00	1200,00
	add: + 3		

OPTIC SIDI MAAROUF
Opticien Optométriste
Hay Najah Bloc 1 N°4
Sidi Maârouf - Casablanca
Tél: 0522 58 19 18

Arrêtée la présente Facture à la somme de : 3000,00 Dhs

mille Dhs

TOTAL TTC	3000,00
Dont T.V.A. 20%	0 H



ORDONNANCE

Casablanca, le 27/04/21

بوزرعة ٤٧

PRESCRIPTION DES LUNETTES

VISION DE LOIN

O.D: $(-16.00 + 0.75) + 45$
 O.G: $(-2.00 + 1.75) + 15$

VISION DE PRES

O.D: $\left(add + 3 \right)$
 O.G: $\left(add + 3 \right)$

MONTURES Verres Dure de Sil

OPTIC SIDI MAAROUF
 Opticien Optométriste
 Hay Najah Bloc 1 N°4
 Sidi Maârouf-Casablanca
 Tél: 0522 58 19 18
 Dr. FILALI Asma

Appt. N°8, Km 1029 - Sidi Maârouf
 Rés. Medina, Imm "J" 2^{ème} étage